



L'État mène dans les Pyrénées-Orientales une politique migratoire complète, ferme et équilibrée :

- contrôle renforcé de la frontière ;
- éloignement effectif des étrangers en situation irrégulière ;
- usage des pouvoirs de police du séjour pour préserver l'ordre public ;
- accueil et intégration des étrangers qui contribuent au dynamisme du territoire.

1. Des moyens conséquents pour un contrôle efficace de la frontière

Les Pyrénées-Orientales assument **une responsabilité frontalière majeure** pour l'ensemble du territoire national (frontière terrestre avec l'Espagne et l'Andorre, aéroport, port).

♦ **Un dispositif collectif coordonné :**

Police aux frontières (cheffe de file), gendarmerie, douanes, armées, centre franco-espagnol de coopération policière et douanière.

Renfort permanent d'une compagnie de CRS depuis août 2024 (taux de présence en 2025 : 85 %).

♦ **Une coopération quotidienne et exemplaire avec l'Espagne**

Patrouilles mixtes sur tous les trains internationaux (436 en 2025)

Application rigoureuse des accords européens et bilatéraux : **100 % de reprise** des personnes présentées par chaque État (tout type de réadmissions)

Les tentatives de contournement (trains, bus, véhicules, passages à pied) confirment l'efficacité du dispositif.

BILAN 2025

8 335 étrangers en situation irrégulière interpellés (+5 %)

5 189 réadmissions vers l'Espagne

690 non-admissions

Démantèlement de filières de passeurs :

6 filières démantelées

172 trafiquants de migrants en procédure judiciaire (+46 %)

2. Une politique d'éloignement ferme et effectivement mise en œuvre

L'État assure pleinement la politique d'éloignement, malgré des contraintes structurelles (travaux du Centre de rétention administrative (CRA) de Perpignan, difficultés à éloigner vers l'Algérie).

BILAN 2025

2 207 mesures d'éloignement prononcées (+ 17,3 %)

431 éloignements réalisés (+ 31,4 %)

Taux d'exécution : 19,5 %, supérieur à la moyenne nationale

76 % des étrangers en situation irrégulière interpellés en 2025 ont été éloignés de France
(vers l'Espagne ou le pays d'origine)

♦ **Suivi prioritaire :**

Sortants de prison : en 2025, sur 145 étrangers en situation irrégulière sortis du centre pénitentiaire de Perpignan, 80 % ont été éloignés (70 % le jour même de la sortie de prison).

3. Un plein usage des pouvoirs de police du séjour pour préserver l'ordre public

En matière d'instruction du droit au séjour, chaque situation est analysée individuellement, en conciliant droits fondamentaux et sécurité publique.

BILAN 2025

142 mesures prononcées (+17 %)

dont 126 assorties d'une mesure d'éloignement

dont **41 mesures fondées sur l'ordre public** (notamment 6 arrêtés d'expulsion pour menace grave)

16 dégradations de titre

♦ **Contrôle du juge**

Plus de 1 000 contentieux (administratifs et judiciaires) en 2025

Taux de réussite : 84 %, preuve de la **solidité juridique** des décisions.

4. Une politique active d'intégration et d'attractivité au bénéfice du territoire

Fermeté et attractivité ne s'opposent pas.

Les Pyrénées-Orientales comptent près de **20 000 étrangers en situation régulière**.

BILAN 2025 :

4 565 titres de séjour délivrés, dont 1 001 premiers titres
(le reste : renouvellements)

0 admission exceptionnelle au séjour (AES)

18 000 usagers reçus en préfecture

Délais de rendez-vous ramenés à 5 jours

Accompagnement au dépôt numérique des dossiers
avec un accueil dédié en préfecture

♦ **Attractivité des talents étrangers**

Convention signée avec l'Université de Perpignan Via Domitia, le Conseil de l'ordre des médecins et les clubs sportifs professionnels de l'USAP et des Dragons Catalans :

- Environ 200 usagers concernés
- 60 titres "talent" délivrés en 2025
- Des circuits dédiés et un référent préfectoral unique.